

## AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

---

#### **Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Tarbes - Mise à disposition du public du dossier**


Conformément aux dispositions des articles L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, et en application de l'arrêté n°2023-SAEU-02 en date du 02 mai 2023 pris par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, il sera procédé à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Tarbes, du jeudi 11 mai 2023 au dimanche 11 juin 2023 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs, afin d'informer le public et recueillir ses observations, suggestions et contre-propositions sur ce projet.

La présente modification simplifiée du PLU de Tarbes, prescrite par délibération n°5 du Bureau Communautaire en date du 24 mars 2021, a pour objet de supprimer l'emplacement réservé n°4 inscrit au PLU pour le prolongement de l'impasse des Frères Lumière, via l'évolution du règlement graphique et la modification de la liste des emplacements réservés du P.L.U.

Le dossier (exposé des motifs de la modification simplifiée, avis des personnes publiques associées et consultées, projet de modification simplifiée) ainsi qu'un registre, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Tarbes – Bâtiment Pyrène – Service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15, du mardi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h15 et le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15 (hors jours fériés). Ils pourront également être consultés au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle – Téléport 1 à Juillan, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés).

Le public pourra aussi adresser ses observations, suggestions et contre-propositions sur ce projet par courrier à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Monsieur le Président - Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle - Téléport 1 - CS 51331 - 65013 TARBES CEDEX 9, ou par courriel à l'adresse suivante : [julie.roehrich@agglo-ttp.fr](mailto:julie.roehrich@agglo-ttp.fr) (objet du courriel : observations modification simplifiée n°2 du PLU de Tarbes).

Le dossier (exposé des motifs de la modification simplifiée, avis des personnes publiques associées et consultées, projet de modification simplifiée) sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération, à l'adresse suivante : [www.agglo-ttp.fr](http://www.agglo-ttp.fr); ainsi que sur le site internet de la Ville de Tarbes à l'adresse suivante : [www.tarbes.fr](http://www.tarbes.fr).



Gérard TRÉMÈGE